

PLAN DE COMMERCIALISATION*

Lot n° 3
Section CB - n° ...
Superficie réelle : 723 m²
Emprise au sol autorisée : 250 m²
Surface de plancher : 200 m²
Superficie imperméabilisable (Hors entrée privative) : 250 m²
Superficie non imperméabilisable devant rester en pleine terre : 434 m²

*** IMPORTANT :**

Document provisoire dressé avant la réalisation des travaux VRD et du bornage des lots.
- Les dimensions et superficies ne sont données qu'à titre indicatif.
- Les dimensions des éléments de réseau, à l'échelle du plan, ne sont que représentatives et ne sont pas contradictoires.

LEGENDE :

-  Zone constructible où les constructions seront limitées à un étage sur rez-de-chaussée et où la hauteur des constructions en tout point du bâtiment, mesurée à partir du terrain naturel, ne peut excéder 7.00 m à l'égout du toit et 9.00 m au faîtage.
-  Zone où les constructions seront limitées à un simple rez-de-chaussée et où la hauteur des constructions en tout point du bâtiment, mesurée à partir du terrain naturel, ne peut excéder 3.50 m au faîtage
-  Zone où seuls sont admis des éléments d'agrément (pergola, piscine, terrasse, cabanon de jardin, pool house, stationnement) d'une hauteur maximale mesurée à partir du terrain naturel ne pouvant excéder 2.50 m à l'égout du toit et 3.50 m au faîtage.

 Zone non constructible

 Construction en limite imposée

 Position autorisée des murs de clôture d'une hauteur de 1,80 m (hors emplacement portail)

 Position imposée des clôtures constituées d'un muret d'une hauteur de 0,60 m surmonté d'une grille rigide d'une hauteur de 1,20 m.

*** Les clôtures (des lots n°1 à 8) sur rue et parties communes (hors lots 9) seront réalisées par l'aménageur**

 Direction des faîtages principaux autorisés

 Portail et clôture en retrait imposé

 Sujet de haute tige à conserver

 Haie plantée par l'acquéreur devant être conservée par les propriétaires des lots

RESEAUX * :

-  Branchement AEP
-  Branchement Télécom
-  Coffret ENEDIS
-  Branchement Pluvial

** Positions données à titre indicatif*

4,00 Côte zone constructible

8,34 Côte périmétrique

